

Les municipalités face au pouvoir résistant à la Libération: l'exemple du Valois

Éric DANCOISNE

À la mémoire de Robert Dumont, chef du groupe FFI de Vauciennes-Vaumoise,
mort au combat lors de la Libération de Gilocourt, le 31 août 1944.

L'Oise est libérée entre le 28 août et le 2 septembre 1944. Deux pouvoirs coexistent à l'échelon local : les municipalités et les Forces Françaises de l'Intérieur. Les municipalités sont issues pour la plupart des élections de 1935 et certaines ont été remaniées voire dissoutes par le régime de Vichy. Quant aux FFI locaux, ils représentent deux des huit grands mouvements représentés dans le Conseil national de la Résistance : l'Organisation Civile et Militaire (OCM), créée en décembre 1940 et le Front National, créé en juin 1941 sous l'impulsion du Parti communiste. A ces deux mouvements de la Résistance présents dans le Valois s'ajoutent les Volontaires Ouvriers Partisans (VOP), issus d'une division de l'OCM. L'irruption des forces résistantes dans le champ politique local

bouscule les acteurs traditionnels, parfois implantés de longue date. Par ailleurs, à la joie de la population se mêle une volonté de revanche sur les collaborateurs désignés sous le vocable de « traîtres ». La plupart des maires échappent à l'opprobre populaire, mais d'autres doivent se battre pour défendre leur honneur. Comment les deux pouvoirs coexistent-ils dans le Valois ? En quoi la tension politique observée dans certaines communes consolide-t-elle le régime républicain rétabli ? Pour répondre à ces deux questions, nous verrons comment s'est effectué le rétablissement de la légalité républicaine dans le Valois ¹. Une étude de cas consacrée au maire de Bonneuil-en-Valois, Martial Lefèvre, nous permettra d'appréhender de manière concrète les enjeux de la période.

A/ Rétablir la légalité républicaine dans le Valois

Déjà longuement étudié ², le pouvoir résistant trouve sa légitimité à la fois par l'action des résistants locaux et la ténacité du général de Gaulle à faire valoir l'honneur retrouvé de la France après quatre années d'occupation. Dans le Valois, les résistants FFI incarnent le nouveau pouvoir. La transition politique est prompte et efficace.

a) L'ordonnance du 21 avril 1944

Pour l'homme du 18 Juin, le régime de Vichy est considéré comme « nul et non avenue » ³. Autrement dit, pour le chef de la Résistance, le régime de Vichy n'a pas d'existence légale. De plus, le gouvernement du maréchal Pétain s'est déshonoré en collabo-

rant avec l'Allemagne nazie. Aussi, l'ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération fixe le cadre du rétablissement des institutions républicaines, en particulier celles des municipalités. Deux cas de figure sont à prendre en compte pour ce qui concerne les communes ⁴. Pour celles de plus de 2000 habitants, comme Crépy-en-Valois, les conseils qui avaient été nommés par Vichy, sont dissous par le nouveau préfet de l'Oise, Yves Pérony. Dans le cas des communes de moins de 2000 habitants, à savoir toutes celles du Valois, les conseillers municipaux, les adjoints et le maire sont maintenus, s'il ne leur est fait aucun reproche. En revanche, toutes les délégations spéciales nommées par Vichy, faisant fonction de conseil municipal, sont en principe dissoutes. Elles sont neuf dans ce cas dans le Valois :

Canton	Délégations spéciales nommées par Vichy et dissoutes à la Libération (sauf cas contraire)
Betz	Acy-en-Multien, Antheuil-en-Valois, Ivors
Crépy-en-Valois	Rocquemont (maintenue)
Nanteuil-le-Haudouin	Boissy-Fresnoy, Lagny-le-sec, Nanteuil-le-Haudouin, Peroy-les-Gombries, Vers-sur-l'Aunette

Ainsi, sans que le pouvoir des résistants locaux ait lieu d'être exercé, l'application stricte de l'ordonnance du 21 avril 1944 adoptée par le Comité français de Libération nationale d'Alger entraîne la dissolution de 8 municipalités sur les 69 communes des trois cantons (1/7^e). Celle de Rocquemont (canton de Crépy-en-Valois), nommée par le Préfet de Vichy Georges Malick, est cependant maintenue ⁵. Elle est présidée depuis le 22 janvier 1943 par le cultivateur Henri Peters ⁶. Le trop faible nombre de conseillers encore présents avait motivé la dissolution du Conseil municipal, au profit d'une délégation spéciale composée de quatre hom-

mes. De plus, Henri Peters, âgé de 72 ans, connaissait bien les affaires communales, puisqu'il était conseiller municipal depuis 1907 ⁷, adjoint depuis 1908 ⁸ et il présidait le conseil depuis avril 1940 en remplacement du maire Ludovic Delavenne ⁹. Le cas de Rocquemont semble isolé, car toutes les autres délégations spéciales ont été dissoutes. La petite commune (159 habitants en 1936 ¹⁰), le poids du cultivateur, un des principaux pourvoyeurs d'emplois dans la commune ¹¹ et l'absence d'un Comité local de Libération, expliquent probablement cette situation communale.

b) La mise en place des nouveaux pouvoirs

Dès le départ des Allemands, les autorités issues de la Résistance se mettent en place tant à l'échelon départemental qu'à l'é-

chelon municipal ¹². A la préfecture, le préfet Malick est arrêté et remplacé par le magistrat Yves Pérony, membre de l'OCM. A la sous-préfecture de l'arrondissement de Senlis, Eugène Dumoulin, en place depuis 1934, est maintenu ¹³. A cette réorganisation préfectorale s'ajoute la mise en place du Comité départemental de la Libération, installé officiellement le 7 septembre 1944. Il joue le rôle de Conseil général en attendant les élections futures. Plusieurs commissions sont créées, dont une commission des municipalités. Celle-ci se réunit pour la première fois, le 4 septembre 1944. A l'échelon local, les chefs de secteur FFI prennent

* Le nouveau Préfet de l'Oise est en fonction

Mercredi, à 17 heures, un peu avant l'arrivée des troupes alliées, le Commissaire de la République, M. Pierre Pène, accompagné du nouveau Préfet de l'Oise, M. Yves Pérony, de M. Malines, secrétaire général, qui allait reprendre sa place, de M. Guignard, le nouveau chef de cabinet, de M. Poumroulle, Procureur de la République et Chef du Comité départemental de la Libération, se présenta au bureau de M. Malick, préfet nommé par Vichy.

— En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, déclara M. Pierre Pène à M. Malick, je vous relève de vos fonctions et vous place en résidence surveillée.

L'Oise Libérée, 30 août 1944

possession des mairies clés, les chefs-lieux de canton : à Betz, l'huissier Gaston Villain (FN), à Crépy, l'instituteur Ernest Véry (OCM) et à Nanteuil-le-Haudouin, le contrôleur principal des contributions indirectes, Lionel Paren (FN). Des trois municipalités, seul le président de la délégation spéciale de Nanteuil, Gaston Huet, est arrêté une première fois pendant quelques jours, probablement pour le mettre à l'abri d'une vengeance populaire ¹⁴.

c) Le CDL donne l'impulsion nécessaire à la création des Comités locaux de Libération

Une circulaire du CDL adoptée le 13 septembre 1944 fixe le cadre du rétablissement de l'autorité républicaine, certainement en réponse aux débordements observés dans certaines communes comme à Crépy-en-Valois ¹⁵. Elle est dans l'esprit de l'ordonnance du 21 avril 1944. Cependant, cette circulaire donne l'impulsion à la création

des comités locaux de libération, ce qui n'était pas prévu dans l'ordonnance d'Alger. D'après nos dépouillements, 62 sur 69 communes du Valois ont eu un comité local de Libération (90 %). C'est nettement plus que dans le reste du département. Néanmoins, certains comités peuvent être factices et placés sous l'autorité des maires. Ces CLL sont créés entre le 4 septembre et le 17 octobre pour les plus tardifs. Notons que des comités ont très bien pu être créés après cette date, mais les archives consultées n'en font pas mention ¹⁶. Deux ont été créés avant la circulaire du CDL du 13 septembre : Ermenonville, le 4 septembre et Crépy-en-Valois, probablement le 8 ou le 9 septembre. Ce qui semble acquis, c'est qu'aucun d'entre eux n'a été créé dans la clandestinité. Du reste, une dizaine seulement avait été créée avant la Libération dans l'Oise, ce qui est fort peu par rapport aux 698 communes du département ¹⁷. Cette absence de Comité local de Libération clandestin dans le Valois a eu pour conséquence de rendre difficile la légitimité du pouvoir résistant pour une partie de la population et surtout pour certaines municipalités contestées par les FFI et les CLL. A chaque fois, la surprise (certainement feinte pour certains maires) est de taille pour ceux dont le pouvoir a été remis en cause. Ainsi, le maire conservateur de Béthisy-Saint-Martin, Fernand de Séroux, critique la légitimité du CLL présidé par Urbain Mérisse, prétextant la présence de communistes sur la liste présentée par un « Comité de Résistance » (le CLL ?) en vue du remaniement du conseil municipal de cette commune du canton de Crépy-en-Valois ¹⁸.

Par ailleurs, le Front national domine les présidences connues des CLL. En effet, le FN préside 13 CLL dont 7 dans le canton de Betz, 2 pour l'OCM et 2 pour les VOP. Dans les autres communes, l'étiquette des présidents n'est pas connue. Le poids du FN dans

le Valois est néanmoins attesté. Cependant, indépendamment de l'étiquette politique dominante des CLL, la volonté de changement est forte. Cela se traduit par l'épuration des municipalités du Valois.

B/ Épurer les municipalités valoisiennes

Le rétablissement des institutions républicaines observé en août-septembre 1944 est immédiat. À défaut de nouvelles élections, les CLL veulent écarter les conseillers municipaux compromis avec Vichy et les Allemands, tout en plaçant dans les conseils des éléments sûrs et représentatifs des forces en présence. Avec l'aide des CLL et de la commission des municipalités du CDL, le préfet gaulliste Yves Pérony donne la caution nécessaire pour cette épuration.

a) Une épuration modérée

L'épuration politique des municipalités a bien eu lieu à la Libération dans l'Oise. A l'échelle départementale, 207 conseils municipaux sur 698 ont été dissous d'après une étude de Jean-Pierre Besse ¹⁹, et ce sans compter la dissolution de la plupart des 49 délégations spéciales mises en place par Vichy. Le Valois est un peu en dessous du niveau d'épuration observé dans le département (30,4 %, conseils municipaux et DS compris). Aussi, cette épuration s'avère être modérée. 49 conseils municipaux élus avant 1939 ont été maintenus, 18 dans le canton de Betz, 19 dans le canton de Crépy-en-Valois et 12 dans le canton de Nanteuil (soit 81 % des conseils municipaux élus avant la Seconde Guerre mondiale et qui ont poursuivi leur activité sous Vichy et l'Occupation). En revanche, 11 conseils élus avant guerre ont été dissous. Par ailleurs, les conseils rétablis ont vu leurs effectifs fortement remaniés comme à Crépy-en-Valois.

En effet, 8 conseillers municipaux ont été réintégrés seulement sur 23. Le maire socialiste SFIO Jean Vassal, élu depuis 1919 à la tête de la commune, nommé par Vichy en mars 1941, pourtant contesté par le CLL est finalement nommé par le préfet de l'Oise (arrêté du 25 septembre 1944). Des considérations politiques entrent ici en jeu.



Jean Vassal
(photo Philippe Laisier)

A gauche, les communistes crépinois ne pèsent pas dans la commune, même si les élections cantonales de 1937 avaient vu une montée du vote communiste. Aucun d'entre eux n'est en mesure de prendre la direction de la mairie. A droite, les représentants locaux étaient purement et simplement écartés, à l'image du teinturier Auguste Desloges. Le vétérinaire Marcel Quentin, présenté un temps par le CLL crépinois, avait finalement renoncé à faire de l'ombre à Jean Vassal. Pour le préfet de l'Oise, l'influence du vieux socialiste (Vassal est né en novembre 1870) était utile dans la mesure où dans les cantons voisins de Betz et de Nanteuil, celle des communistes était réelle.

On l'a vu pour Crépy, c'est au niveau des maires que la pression des CLL s'est montrée plus forte. En effet, les maires élus avant

1939 n'ont pas été épargnés, car 14 d'entre eux sur 59 ont été écartés, soit près du quart des effectifs. De plus, certains ont vécu un véritable « chemin de croix » avant d'être réhabilités, puisque cinq d'entre eux ont d'abord été écartés par les CLL puis réintégrés par le préfet Yves Pérony, souvent sur recommandation d'Eugène Dumoulin, sous-préfet de Senlis et après arbitrage de la commission des municipalités. Outre Jean Vassal, Léon Chaumont, maire de Marolles, Martial Lefèvre, maire de Bonneuil-en-Valois, Paul Lelièvre, maire de Glaignes et Georges Michaux, maire de Morienvall eurent à subir l'épreuve. Notons qu'aucune situation de ce type n'est à observer dans le canton de Nanteuil.

Plus étonnant est le soutien apporté par les résistants à des maires ou des présidents désignés par le régime de Vichy. Sur les 9 dissolutions de municipalités vichystes, 6 maires ou présidents de délégations spéciales ont été reconduits dans leurs fonctions par les CCL, à l'image de la délégation spéciale d'Acy-en-Multien mise en place officiellement le 21 février 1942²⁰. La délégation spéciale conduite par le notaire Robert Duhaupas avait été jugée « sympathisante du mouvement de résistance » par les membres du CLL présidé par le socialiste Raymond Desplat (Front national).

On le voit, la rédemption des maires devenait possible sous certaines conditions, comme l'aide apportée à la Résistance locale. Les maires-cultivateurs, fortement représentés dans notre échantillon, ont bénéficié en effet d'une indulgence particulière lorsqu'ils ont aidé la Résistance locale lors des opérations pick-up, lors de la production de faux-papiers ou le ravitaillement des maquis comme celui de Lévi-gnen, près de Crépy-en-Valois. Pour les autres, les reproches étaient sévères et pouvaient constituer, pour eux et leur famille, un véritable affront.

APPEL

des Membres du Comité Départemental de Libération de l'Oise à leurs Concitoyens

Le C. D. L. de l'Oise rassemble dans un esprit de résistance et d'union patriotique les représentants de toutes les Forces vives de la Nation : mouvements de résistance, partis politiques, syndicats, groupements confessionnels et d'activités économiques, pour mener à bien sa tâche de restauration politique, économique et sociale qui nécessite le concours loyal de tous les Français.

Son programme de réalisation est celui du Comité National de la Résistance : épuration des traîtres, rétablissement des libertés républicaines, amélioration rapide du ravitaillement et des transports, révision des salaires et de la taxation des prix et réalisation d'un large programme de réformes sociales.

L'union réalisée au sein du C. D. L. reflète et prolonge l'esprit de résistance et de camaraderie qui animait tous ses membres lorsqu'ils travaillaient dans l'illégalité contre l'opresseur.

Les membres du C. D. L. soussignés demandent aux différents partis et groupements qu'ils représentent de ne pas briser cette solidarité dans l'effort commun, de s'interdire toute propagande susceptible de nous faire retomber dans les discussions et passions partisans dont le pays a tant souffert et de faire confiance comme par le passé au Général de GAULLE et à son Gouvernement.

Signé de tous les Membres du C. D. L.

Les Membres du Comité de Libération :

MM. AUZI, CHARDEAUX, COZETTE, CROSNIER, DEBRIE, Dr DELIE, DELSAUT, De RIDDER, DERVILLE,	Front National Libération - Chef du Secteur Ouest F. F. I. F. U. J. P. Groupe Libération Activités Economiques Professions Libérales Ouvrier Agricole Parti S. F. I. O. U. D. des Syndicats	MM. DOISY, FROMENT, Abbé Le PÉVÉDIC, M^{me} LÉVEILLÉ, MM. MARIN, MARTENS, OLIVIER, VIET, WALLON,	Exploitations agricoles Parti Radical-Socialiste Groupement Confessionnel U. F. F. Parti modéré Parti Communiste Industriel Syndicat Chrétien O. C. M.
--	---	---	--

Bureau - Logement - Centre Administratif - 10000

Appel du CDL au début de la Libération, ADO 34W8452/1

b) Les reproches faits aux maires

Les reproches formulés à l'encontre des maires peuvent être regroupés en plusieurs catégories. D'abord, les Comités locaux de la Libération reprochent aux maires leur zèle par rapport à Vichy, voire leur soutien à la politique de Collaboration. Cela correspond à 10 annotations de la sorte formulées dans les fiches de renseignements remplies par les présidents des CLL. Cependant, certaines accusations sont parfois sans fondement, mues par des rivalités villageoises inextricables. Ainsi, alors qu'il était considéré « en fuite », le maire d'Etavigny était qualifié à tort²¹ du titre de

« collaborateur notoire [et d'être] un trafiquant du marché noir ». Dans une période d'extrême pénurie, le mauvais ravitaillement de la commune constituait une source de griefs lourds de conséquences pour le maire visé. Outre celui d'Etavigny, les maires d'Auger Saint-Vincent, de Séry-Magneval et de Rosoy-en-Multien sont attaqués sur ce point. A cause de ce motif, celui de Séry-Magneval est écarté du conseil municipal par le préfet malgré ses protestations²². Par ailleurs, les résistants locaux n'hésitent pas à présenter les maires comme des lâches, lorsqu'ils avaient abandonné leur commune en 1940, et de les accuser d'incurie à l'image de Louis de

Cornois, le puissant maire et patron de la sucrerie de Vauciennes²³. Enfin, l'absence d'aide apportée à la Résistance constitue souvent un coup d'assommoir pour les maires qui ont cherché à se défendre en 1944. Ainsi, dans la fiche de renseignements datée du 11 octobre 1944, Louis de Cornois était affublé d'une annotation pour le moins très négative. Le CLL de Vauciennes était pour « l'élimination du maire » à cause de faits relevant de « collaboration » et de pétainisme (il aurait été délégué à l'information de Vichy) et d'avoir mené une activité d'« anti-résistance ». Dans ces conditions, le conseil municipal de Vauciennes est dissous par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1944 et le maire Louis de Cornois est écarté au profit de Lucien Lecomte.

c) Les maires à l'épreuve de la justice²⁴

Quelques temps avant la Libération de l'été 1944, des maires de l'Oise avaient fait l'objet de menaces précises par des groupements issus de la Résistance isarienne. Dans l'arrondissement de Compiègne, une liste noire de maires avait été établie par un comité local de Libération et ceux des communes d'Attichy, de Choisy-au-Bac, de Compiègne, de Coudun et de Margny étaient menacés de mort²⁵. Un peu plus tôt encore, dans le Valois, le maire d'Antilly avait reçu une lettre de menace en novembre 1943, provenant d'un certain « Comité de Résistance Française », émanation semble-t-il du Parti communiste clandestin²⁶. Francis Hamelin, syndic régional adjoint de la Corporation paysanne était en effet accusé de « *livrer régulièrement au ravitaillement* » ses productions. Il était pourtant loin d'être le seul dans ce cas, mais ses responsabilités syndicales au niveau de la région picarde expliquent cette attaque des communistes. Celle-ci n'eut cependant aucune suite

Au début de la Libération, une Commission d'épuration de l'Oise (C.E.O.) est mise en place sous l'autorité du Comité départemental de libération et du préfet. Elle est dupliquée dans chaque arrondissement. Celle de Senlis est composée d'Auzi, représentant du Front National et de Cozette, représentant des jeunes²⁷. Cette commission est chargée d'étudier les dossiers avant la présentation à la C.E.O. Son travail de tri entre le règlement de comptes personnels et les affaires relevant réellement de sa compétence est essentiel. Plusieurs textes encadrent son activité : les ordonnances du pouvoir central et la circulaire du CDL du 13 septembre 1944. Les dossiers se démultiplient à la faveur de la création des CLL et de la mise en place de la Cour de Justice de l'Oise et de la Chambre Civique prévue dans les ordonnances respectives des 24 juin et 26 août 1944. Ainsi, des maires du Valois (et des présidents de délégation spéciale) se retrouvent dans le processus de l'épuration judiciaire : les membres de la délégation spéciale d'Authueil-en-Valois et son président Pierre Bauer, le maire d'Etavigny, Stéphane Depoilly, le président de la délégation spéciale de Péroy-les-Gombries Primaux, les membres de la délégation spéciale de Nanteuil-le-Haudouin présidée par Gaston Huet.

Etre déferé devant une des deux cours, ne veut pas dire condamnation d'office. Néanmoins, le soupçon d'avoir commis une action répréhensible auprès de la population pesait assez lourd pour entacher la réputation des personnes incriminées. Ainsi, si Stéphane Depoilly et Gaston Huet obtiennent un non-lieu en 1945, il n'en demeure pas moins que leur place dans leur commune était fort compromise. Ainsi, Gaston Huet est arrêté une deuxième fois en janvier 1945 à la demande du CLL de Nanteuil-le-Haudouin²⁸. Il est cité par la Commission d'épuration du CDL,

le 8 janvier 1945, avec pour motif, « collaboration avec les Allemands ». Tout au long de l'automne 1944, le CCL de Nanteuil-le-Haudouin présidé par Lionel Paren se charge d'éclairer la C.E.O. à travers plusieurs témoignages, en particulier celui d'un jeune secrétaire de mairie, Jean Poyen et surtout de Simon, le directeur de l'école de garçons. Dans un procès-verbal d'information daté du 7 juin 1945, le jeune secrétaire rapporte que Gaston Huet avait remis la statue de Marianne dans une armoire en 1943 et qu'il l'aurait replacée quelques jours avant la Libération. Ne niant pas le fait, Gaston Huet aurait pris avis auprès du Préfet Malick. Celui-ci lui aurait dit de le faire, si cela ne gênait pas la population. De plus, pour le directeur de l'école, Simon Huet aurait agi à son encontre sous l'Occupation par rancœur et hostilité à un ancien représentant du Front populaire. Élu en 1935, Simon était conseiller municipal SFIO de Silly-le-Long. Il était proche d'un autre membre du Conseil, le très actif militant Baptiste, encarté au PCF. De ce fait, Simon fut écarté de son lieu d'activité en 1942, à cause de Gaston Huet et muté à Péroy-Lès-Gombries, une commune présidée par le vichyste Primaux et ce au nom « du redressement moral de la population »²⁹. Finalement, Gaston Huet obtint un non-lieu le 19 juin 1945 et ne fut pas renvoyé devant la Cour de Justice. L'homme avait cédé sa ferme de 200 hectares en septembre 1944. Pour les habitants, il avait déjà quitté la commune. Si la mémoire de l'épuration politique est encore vivante, cette épuration judiciaire est méconnue à Nanteuil-le-Haudouin. Elles reflètent bien les enjeux de la période. Rétablir la légalité républicaine passait non seulement par une épuration politique mais aussi par une épuration judiciaire. Du reste, les processus épuratoires pouvaient s'emboîter et être décalés comme à Bonneuil-en-Valois.

C. Martial Lefèvre, maire de Bonneuil-en-Valois, face au pouvoir résistant

En procédant au dépouillement des documents produits à la Libération dans chaque commune du Valois, certaines situations communales apparaissent symptomatiques de la période : dénonciation du pétainisme du maire ou d'une collaboration avec les Allemands, dénonciation d'une incurie municipale, accusation de marché noir touchant particulièrement les maires agriculteurs, accusation de trafics et de profits illicites. Un premier tri pouvait être fait sur cette base. Il fallait aussi des sources abondantes. Aussi, dès lors qu'une situation communale avait produit un nombre considérable de documents à toutes les échelles et par les différents pouvoirs (administrations préfectorale et municipale, résistants, voire émanant des instances économiques et judiciaires et de la population), illustrer une situation communale devenait possible. La commune de Bonneuil-en-Valois remplissait ces conditions.

a) Martial Lefèvre à la tête d'une commune prolétarienne

Située au nord du canton de Crépy-en-Valois, la commune compte un peu moins de 800 habitants en 1944. Comme l'a montré Françoise Bourquelot dans une petite monographie consacrée à Bonneuil, le village est peu ouvert sur l'extérieur et vit replié sur ses activités agricoles et industrielles³⁰. Le recensement de l'année 1931³¹ fait apparaître que 65,87 % des 293 personnes dont la profession est connue, travaillent dans le secteur primaire, 24,57 % dans le secteur secondaire et 9,55 % dans le secteur tertiaire. Une analyse plus fine montre que la commune compte 67 ouvriers carriers et 48 ouvriers briquetiers, soit 39,24 % des actifs. La commune de Bonneuil peut-être classée dans ces conditions

parmi les communes prolétariennes de l'Oise, surtout si l'on ajoute les manouvriers (35) et ouvriers agricoles (34), ce qui porte l'ensemble des effectifs cités à 184 ouvriers pour 293 personnes (62,80 % des actifs). La crise économique frappe durement la région au cours des années 1930. La plupart des carriers sont au chômage et la vallée d'Eméville-Bonneuil est reconnue comme « déshéritée » en 1938 par un représentant des « Carrières et scieries de France » ex Civet, Pommier et Cie³². En effet, leurs carrières situées dans les deux villages employaient, avant la crise, une soixantaine d'ouvriers contre deux en 1938³³.

Une importante carrière et la briqueterie (une cinquantaine de salariés en 1931) appartiennent au maire du village, Martial Lefèvre. Celui-ci est né à Villers-Cotterêts le 1^{er} juillet 1889 et décédé à Crépy-en-Valois le 13 août 1979 à l'âge de 90 ans³⁴. Ancien combattant de la guerre 14/18, blessé de guerre, Martial Lefèvre est maire de la commune depuis 1935³⁵. Il s'agit de son premier mandat mayoral. En 1939, il est étiqueté radical³⁶. Martial Lefèvre demeure à la tête de la commune, tout comme son adjoint, le cultivateur Roger Bataille. En septembre 1944, il est attaqué par le CLL présidé par le garde-champêtre Gérard.

b) L'honneur de Martial Lefèvre est en jeu

Une lutte féroce s'engage entre les deux hommes. Le président du CLL de Bonneuil note dans la feuille de renseignements datée du 8 octobre 1944, que le maire aurait, d'une part, abandonné la commune sous l'Occupation et que, d'autre part, la briqueterie de Martial Lefèvre avait été classée S par les Allemands³⁷. Il s'agit là de deux considérations très négatives, l'une politique l'autre économique, qui allaient provoquer un fort remou dans la commune. L'attaque du garde-champêtre de Bonneuil-en-Valois semble porter ses fruits. En effet, le préfet Pérony dépose Martial Lefèvre et son adjoint, Roger Bataille, en adoptant pour cela un arrêté, le 12 décembre 1944. C'était sans compter sur la résistance de Martial Lefèvre, qui se bat pendant plus d'un mois pour faire valoir ses droits. De nombreux plaidoyers *pro domo* sont effectivement constitués dans ce sens. Il répond point par point aux attaques du président du CLL. Sur l'idée de l'abandon de la mairie, Martial Lefèvre rejette l'accusation. Si Martial Lefèvre n'a jamais habité la commune, puisqu'il vit à Crépy-en-Valois depuis les années 1927-1928, les registres des délibérations municipales prouvent néanmoins la présence effective du



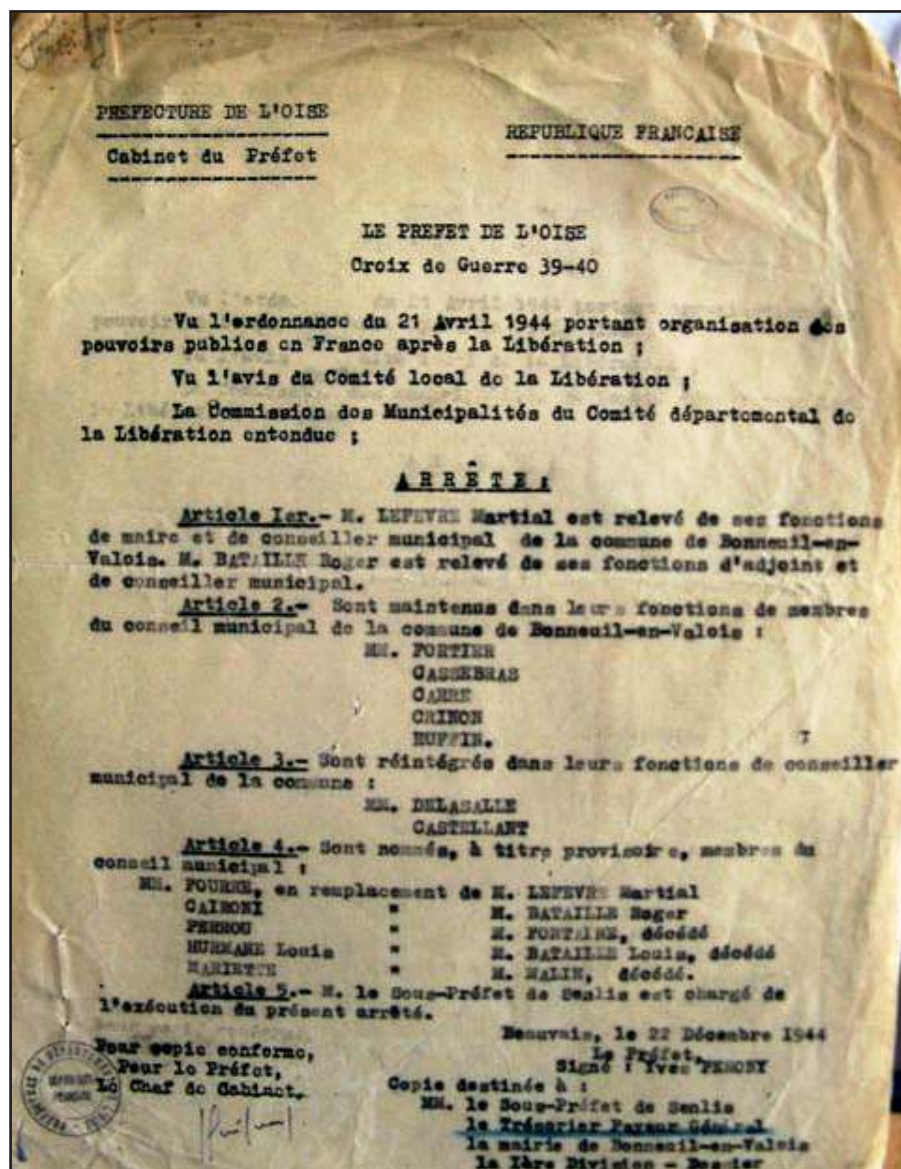
Martial Lefevre (sd), source : Roches et carrières

maire. Celui-ci n'aurait eu qu'une seule absence sur une vingtaine de séances. Cependant, le président du CLL pouvait compter sur une partie de la population qui n'hésite pas à signer une pétition contre le maire.

Aussi, le deuxième acte d'accusation semble être davantage compromettant et autant la première accusation pouvait être facilement écartée, autant la deuxième allait l'amener à se battre jusqu'en 1950. En effet, sa briqueterie avait été classée *V-Betriebe* en 1942 et *Sperr-Betriebe* en 1943, autrement dit protégée par les Allemands. Les entreprises classées S avaient la garantie d'avoir de la matière première et surtout de l'énergie nécessaire, en l'occurrence ici pour cuire les produits céramiques fabriqués par l'usine de Bonneuil. De plus, comme l'indique l'historien Albert Broder, « l'activité du bâtiment est totalement arrêtée [sous l'Occupation] faute de ciment et de matériaux. Seules travaillent et embauchent les entreprises dépendant de l'organisation Todt (...)»³⁸. Pourtant, Martial Lefèvre reconnaît sans difficulté ces classements et apporte à la connaissance du préfet Pérony³⁹ les justifications de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels⁴⁰ et du Comité d'organisation⁴¹ des industries céramiques dans un courrier daté du 12 janvier 1945⁴².

c) Des processus d'épuration politique et économique emboîtés et décalés

Le préfet Pérony semble avoir été sensible aux arguments du maire de Bonneuil-en-Valois. L'avis du sous-préfet Eugène Dumoulin a dû également peser dans la balance. Dans un courrier adressé le 27 janvier 1945, Dumoulin était sans aucun état d'âme en optant clairement pour le maire destitué⁴³. Deux raisons expliquent ce retournement de situation. Tout d'abord, le président du CLL avait été jugé « indigné » par les FFI locaux et donc écarté de la présidence du



M. Lefèvre relevé de ses fonctions. Arrêté préf. du 22/12/44 (ADO 33W 8405/1)

CLL au profit du FFI René Caironi, âgé de 25 ans et qui n'était autre que... le fils de Marcel Caironi, directeur de la briqueterie Lefèvre. De plus, le garde avait été accusé d'être un agent des Allemands. Aussi, le préfet Pérony prend un nouvel arrêté le 3 février 1945, en attendant les élections municipales du printemps de la même année. Martial Lefèvre est rétabli dans ses fonctions tout comme l'adjoint Roger Bataille. Pourtant, cette décision préfectorale était loin de faire l'unanimité dans la commune, puisque 150 personnes avaient signé une pétition contre Martial Lefèvre⁴⁴.

Plus étonnant, le maire ne s'est pas représenté lors du renouveau

général des municipalités en 1945 et c'est le carrier socialiste Rose Fidéli qui est élu maire de Bonneuil-en-Valois. En revanche, il est réélu une dernière fois conseiller municipal en 1947⁴⁵ avec Roger Bataille, qui devient maire de Bonneuil-en-Valois aux dépens du maire sortant, Rose Fidéli⁴⁶. La page politique est désormais tournée, mais Martial Lefèvre n'en a pas fini de solder l'épisode économique des années sombres, puisque son entreprise a été citée parmi celles qui ont réalisé des profits illicites pendant l'Occupation. L'affaire dure jusqu'en 1950, année au cours de laquelle Martial Lefèvre est finalement reconnu s'être enrichi

pendant la guerre et à ce titre, il est fortement sanctionné par le Conseil supérieur de confiscation des profits illicites⁴⁷.

Au final, Martial Lefèvre connaît une sortie politique honorable en étant réhabilité maire de la commune en février 1945. Mais sa situation se corse lorsqu'il doit rendre des comptes à cause de son activité industrielle pendant l'Occupation. La demande d'écarter le maire par le premier président du Comité local de la Libération a trouvé son aboutissement par la décision du CSCPI en 1950. Le garde-champêtre Gérard a été écarté à la faveur du réseau social et professionnel de Martial Lefèvre, mais l'épuration économique s'est aussi exercée aux dépens de ce maire. Une épuration pouvait d'une certaine manière en cacher une autre⁴⁸.

Au-delà de la situation de Bonneuil-en-Valois, l'ensemble des situations municipales du Valois montre que la notion de droit l'a emporté sur la notion de violence. D'abord, les maires contestés ont pu exercer un recours auprès des autorités préfectorales et du CDL via les commissions des municipalités. Certains ont finalement eu gain de cause, à l'instar de Jean Vassal à Crépy-en-Valois. Ensuite, même si l'épuration politique et judiciaire a bien eu lieu, près des trois quart des municipalités ont été maintenues et ce conformément à l'esprit de l'ordonnance du 21 avril 1944. Les Résistants FFI, légalistes dans l'Oise, ont procédé au rétablissement de la République. Pourtant dès 1945, débutait une entreprise d'oubli, sinon de dénaturation de leur action sous l'Occupation⁴⁹. La politique et le jeu des partis avaient désormais repris leurs droits.



Notes

¹ Fondation Charles de Gaulle, Le rétablissement de la légalité républicaine, Bruxelles, Complexe, 1996.

² Jacqueline Sainclivier, « Le pouvoir résistant », in Philippe Buton et Jean-Marie Guillon (dir), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994.

³ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*. L'unité, 1942-1944, Paris, Presses Pocket, 1956, p. 361.

⁴ Archives départementales de l'Oise, 33W8405/1-2, arrondissement de Senlis, conseils municipaux de la Libération, cantons de Betz, Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin.

⁵ ADO, registres des délibérations microfilmés du Conseil municipal de Rocquemont, 1MI/A410, 1847-1952.

⁶ ADO, 33W8397/1.

⁷ ADO, Mp 936, élections des conseillers municipaux de Rocquemont, 1843-1935. Henri Peters est né le 13 décembre 1871 à Longueil-Sainte-Marie dans l'Oise.

⁸ *Idem*.

⁹ ADO, registres des délibérations de Rocquemont.

¹⁰ ADO, recensement de la population de Rocquemont, 6 Mp 604.

¹¹ Henri Peters était à la tête d'une grosse exploitation située dans le hameau du Plessis-Chatelain. Il employait une vingtaine de salariés d'après le recensement de 1936. Source cit.

¹² Jean-Pierre Besse, Françoise Leclère-Rosenzweig, 1944, *l'Oise est libérée*, Archives départementales de l'Oise, Beauvais, 2004.

¹³ ADO, 116W11828, dossiers des fonctionnaires de l'Administration préfectorale, 1934-1950.

¹⁴ Eric Dancoisne, « Etre maire sous

l'Occupation dans le Valois », in Actes des journées d'études sur L'Oise dans la Seconde Guerre mondiale, mars 2005 et publiés en 2007 par les Archives départementales de l'Oise, p 148-168.

¹⁵ Eric Dancoisne, *Jean Vassal, député-maire de Crépy-en-Valois. Du radical-socialisme au gaullisme. (1870-1953)*, Compiègne, Société d'histoire moderne et contemporaine de Compiègne, 2008. Le député-maire est effectivement déposé par le Comité local de Libération. Cf chapitre VI, « Les déboires de Jean Vassal à la Libération », p. 149-168.

¹⁶ ADO, 33W8405/1-2. Cette remarque fait suite à la discussion que nous avons eue dans le cadre d'une communication devant les sociétaires de la SHMC de Compiègne le 11 décembre 2010. Jean-Pierre Besse signale qu'effectivement des CLL ont été créés après cette date ailleurs dans l'Oise. Néanmoins, même si cela avait été le cas dans le Valois, pour le pouvoir central représenté par le préfet Pérony, ce qui comptait c'était le rétablissement rapide des institutions républicaines.

¹⁷ 1944, *l'Oise est libérée*, p 149-150.

¹⁸ ADO, 72W2, Courrier de Fernand de Séroux au sous-Préfet de Senlis daté du 8 octobre 1944.

¹⁹ Jean-Pierre Besse, *Les pouvoirs locaux à la Libération dans l'Oise*, IHTP, 1989, p 11. Cf également du même auteur, « L'Oise », in Philippe BUTON, Jean-Marie GUILLON (dir), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p 187.

²⁰ ADO, 33W8401/1. Canton de Betz, dossier Acy-en-Multien.

²¹ ADO, WP 4441. Un non lieu est effectivement prononcé par le commissaire de la République le 1 septembre 1945.

²² 33W8405/1, Conseils municipaux à la Libération, arrondissement de Senlis, canton de Crépy-en-Valois. Arrêté préfectoral du 28 novembre 1944.

- 23 ADO, 1570W27, profits illicites dans l'Oise. Courrier du CLL de Vauciennes au président du CDL daté du 16 octobre 1944.
- 24 Pour une première approche, lire de Patricia Boyer « L'épuration légale », in *La France pendant la Seconde Guerre Mondiale*. Atlas Historique, Paris, Fayard, 2010, p 256-257. Lire aussi l'article de Luc Capdevila « Epuration » in Dictionnaire historique de la Résistance, Bouquins, 2006, p 641-642. Pour une vue d'ensemble, lire ou relire Peter Novick, *L'épuration française*, 1968, 1985 pour l'édition française, Points Seuil Histoire, 1991. Cf également, Henri Rousso, « L'épuration en France », Vingtième siècle, n°33, janvier-mars 1992 et Jean-Paul Cointet, *Expier Vichy*, Paris, Perrin, 2008.
- 25 ADO, 93W11014. Groupements politiques autorisés par l'autorité allemande, 1940-1944. Courrier du sous-préfet de Compiègne au Préfet daté du 25 avril 1944.
- 26 ADO, 93W11014. Enquête de police datée du 22 janvier 1944.
- 27 ADO, 34W8452/1, Commission d'épuration de l'Oise, 1944.
- 28 Wp 4432. Cour de justice. Dossier Gaston Huet. Juge d'instruction Jean Helle. N° du Parquet 545, instruction 131.
- 29 Wp 4442, Dossier Huet. Courrier de G. Huet adressé au délégué du Ministre de l'Education nationale daté du 6 octobre 1941.
- 30 Françoise Bourquelot, *Bonneuil-en-Valois*, Les Adex, 2001.
- 31 ADO, recensement de la commune de Bonneuil-en-Valois, année 1931, microfilm, 2_MI_A68_083.
- 32 ADO, Mp 4284, conflits du travail dans l'Oise, 1937-1939. Courrier du 12 mars 1938, du délégué de l'Oise au préfet.
- 33 *Idem*.
- 34 Entretien avec madame Josette Furet, fille de Martial Lefèvre, le 3 décembre 2010.
- 35 Archives de Bonneuil-en-Valois, registre des délibérations du conseil municipal, 1918-1958.
- 36 ADO Mp 492, élection d'un sénateur, 1940. Etiquettes des maires de l'Oise.
- 37 ADO, 33W8405/1, Fiche de renseignements datée du 8 octobre 1944.
- 38 Albert Broder, *Histoire économique de la France au XXe siècle*, Ophrys, 1998, p. 92.
- 39 Courrier du 5 janvier 1945.
- 40 La loi du 10 septembre 1940 crée l'OCRPI.
- 41 La loi du 16 août 1940 crée les comités d'organisation.
- 42 ADO, 33W8405/1, courrier de Martial Lefèvre au Préfet du 12 janvier 1945, avec en annexes les attestations des responsables parisiens de sa branche professionnelle, OCRPI et CO, visant à dédouaner l'industriel de Bonneuil.
- 43 ADO, 33W8405/1, courrier du sous-préfet de Senlis au cabinet du Préfet, 27 janvier 1945.
- 44 ADO, 33W8405/1, courrier de la Commission d'épuration de l'Oise daté du 10 février 1945 adressé à Martial Lefèvre.
- 45 ADO, 1180W30, élections municipales de 1947, canton de Crépy. Il est élu avec l'étiquette PRL, Parti républicain de la Liberté, un nouveau parti de la droite modérée fondé en décembre 1945. Le représentant le plus en vue dans l'Oise est Jean Legendre nouvellement élu maire de Compiègne.
- 46 *Idem*.
- 47 ADO, 1570W27. Rapport de M. Agard, Conseil supérieur de confiscation des profits illicites, lu et adopté le 27 juin 1950. Cf aussi 1570W143.
- 48 Marc Bergère (dir), *L'épuration économique en France à la Libération*, PUR, 2008, p. 16. En introduction de l'ouvrage, Marc Bergère note qu'« une épuration peut parfois en cacher une autre ».
- 49 Laurent Douzou, *La Résistance française : une histoire périlleuse*, Paris, Seuil, 2005. Pierre Laborie, *Le chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Paris, Bayard, 2011.



La Marianne de Rocquemont dont le déplacement fut source d'accusation pour le maire Gaston Huet. (Photo Eric Dancoisne)

